

## MAIRIE INFOS

LA LETTRE HEBDOMADAIRE DE LA MAIRIE DE CHAMBERY. N° 1129. 12 MARS 2014

Contact **Marine Nuytten**, rédactrice en chef des supports d'information municipaux de la Ville de Chambéry. 04 79 60 20 75. [redaction@mairie-chambery.fr](mailto:redaction@mairie-chambery.fr) . [www.chambery.fr](http://www.chambery.fr)

### Actualités

#### le carnaval de Chambéry, parade des délices

Le 15 mars, Le cortège du 24<sup>ème</sup> carnaval partira à 14 h 30 de la place de l'Hôtel de Ville pour un défilé dans le centre-ville. 1 000 participants (maisons de l'enfance, musiciens, compagnies professionnelles, artistes de rue, etc.), une douzaine de chars associatifs et de nombreux engins extraordinaires sont au menu de cette « Parade des délices », en cette année du goût et de la gastronomie.

Nouveauté cette année : un flash-mob haut en couleur, mené depuis le balcon de l'Hôtel de Ville par les danseurs Matthieu Barrucand et Aline Rassat de la compagnie chambérienne Choryphée !

Plus d'infos : [www.chambery.fr](http://www.chambery.fr)

#### 23 mars : premier tour des élections municipales

Le premier tour des élections municipales aura lieu le 23 mars. A Chambéry, les 35 bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 19 h. Pour voter, les électeurs doivent impérativement être inscrits sur la liste électorale de la commune. La présentation d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, etc. liste disponible sur [www.chambery.fr](http://www.chambery.fr)) est obligatoire. La carte d'électeur, elle, n'est pas obligatoire mais fortement recommandée car elle permet de gagner beaucoup de temps, surtout au moment des créneaux les plus chargés entre 10 h et 12 h et entre 16 h et 17 h 30.

Si vous ne pouvez être présent le jour du scrutin, il est nécessaire de **faire une procuration**. Il faut pour cela se rendre soit au palais de justice, soit au commissariat ou à la gendarmerie, muni d'une pièce d'identité et remplir un formulaire de procuration (également disponible via le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))

Toutes les informations concernant ce scrutin, l'élection simultanée des conseillers municipaux et communautaires, les informations pratiques pour pouvoir voter, ainsi que le vote par procuration sont à retrouver sur [www.chambery.fr](http://www.chambery.fr) rubrique participer / voter mode d'emploi

#### Un ancien rempart médiéval visible dans le passage reliant la rue Jean-Pierre Veyrat aux Halles

Le nouveau passage traversant créé entre la rue Derrière-les-Murs et la rue Jean-Pierre Veyrat pour favoriser l'accès aux Halles est en cours de réalisation pour le compte de la Ville (maîtrise d'œuvre Passagers des Villes). Le chantier, initialement programmé à l'automne dernier, a débuté en janvier en raison de la découverte d'un ancien rempart datant du Moyen-âge au sous-sol. Il s'agit d'un segment de l'enceinte médiévale de la ville de Chambéry. La face extérieure de ce mur d'enceinte, donnant sur le fossé, a servi de mur à la cave de l'immeuble. Pour souligner l'emplacement de ce vestige, l'entrée du passage traversant rue Derrière-les-Murs, sera traitée avec un enduit coloré et un

### Infos pratiques

#### Nouvelle période de validité des cartes d'identité

Toutes les cartes d'identité établies à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ont une durée de validité de 15 ans. Les cartes délivrées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 31 décembre 2013 voient leur durée de validité prolongée automatiquement de 5 ans. Cette mesure ne concerne par les mineurs pour lesquels la date de validité effective reste celle indiquée sur leur carte.

#### Permanences de Raymond Buczkowski, conciliateur de justice

Hôtel de Ville de Chambéry – salon vert

- 14 mars de 14 h à 17 h
- 28 mars de 14 h à 17 h
- 11 avril de 14 h à 17 h
- 23 avril de 9 h à 12 h
- 7 mai de 9 h à 12 h
- 21 mai de 9 h à 12 h
- 19 juin de 9 h à 12 h
- 2 juillet de 9 h à 12 h

panneau d'information permettra de visualiser des photos.

La création de ce passage traversant a entraîné la démolition de la dalle et la devanture de l'ancien magasin « Les arts de la table ». Une nouvelle dalle a été coulée. Ce passage mesurera 3 mètres de largeur pour une longueur de 10 mètres. La construction d'un mur permettra d'une part de supporter le plancher bois du premier étage et d'autre part de construire les escaliers donnant accès à la cave et aux étages supérieurs.

Côté rue Jean-Pierre Veyrat, le mur, le plafond, et la façade prolongée au 1er étage par une baie vitrée protégée par une marquise seront habillés d'une paroi en métal de couleur rouille. L'intérieur du passage sera en tôles découpées rétro-éclairées.

Les travaux prévus sur une durée de 4 mois s'achèveront en avril.

## La Cité des arts sort le CD Poudre d'escampette

Dans le cadre du projet Cité voix, la Cité des arts de Chambéry propose un CD intitulé « Poudre d'escampette ». Il s'agit d'un outil pédagogique destiné à la pratique du chant choral avec un groupe d'enfant. Le CD comporte une partie chantée par les enfants du conservatoire à rayonnement régional et des écoles primaires de Chambéry et une partie instrumentale jouée par des élèves du conservatoire à rayonnement régional. Le livret a été réalisé par un élève de l'Ecole municipale d'art.

L'objectif de ce CD est de permettre aux enseignants et aux animateurs de la ville de s'approprier un répertoire commun à faire chanter aux enfants. Une formation de formateur animée par une enseignante du conservatoire a également été proposée à l'automne aux enseignants et aux animateurs pour l'apprentissage de ces chansons.

La sortie de ce CD finalise un travail commencé au printemps 2013 pour l'enregistrement des chansons et de la musique. Il va être distribué aux écoles et maisons de l'enfance chambériennes.

Toutes les chansons (dans leurs différentes versions : chantées, instrumentales, voix témoins) ainsi que les paroles sont disponibles sur le site internet de la Cité des arts.

Plus d'infos : [www.chambery.fr/citedesarts](http://www.chambery.fr/citedesarts)

## Exposition jeunes lecteurs : dans les petits papiers d'Edouard Manceau

A travers Bibi un petit loup, une tribu de caribous et des éléphants prénommés Bertrand, l'auteur illustrateur Edouard Manceau invite les plus jeunes lecteurs à réfléchir avec drôlerie au sens de l'amitié, à la question de la différence, des préjugés ou à la quête de l'identité. L'artiste développe un univers qui, sous une apparence décalée, est en lien direct avec les questions des jeunes enfants. Une exposition pour aborder avec eux les relations humaines dans ce qu'elles ont d'essentiel.

Du 18 mars au 5 avril à la médiathèque Jean-Jacques Rousseau

Du 8 au 26 avril à la bibliothèque Georges Brassens

Plus d'infos : [www.chambery.fr/bibliotheques](http://www.chambery.fr/bibliotheques)

## Réparation des bancs place du palais de justice

Des travaux vont être réalisés pour réparer les bancs place du palais de justice. Les travaux débuteront le 25 mars prochain par le banc le plus détérioré situé à l'angle de la rue Waldeck Rousseau. L'entretien de l'ensemble des bancs (reprise des joints et des angles) aura lieu la première quinzaine d'avril.

## Du nouveau dans les déchetteries

Il est désormais possible d'apporter des objets, outils ou mobiliers qui peuvent être réutilisés directement dans les déchetteries de Bissy, La Ravoire et Saint Alban Laysse.

Depuis mi-février, la déchetterie de Bissy accueille une benne spécifique pour tous les mobiliers à jeter : tables, chaises, canapés, lits, meubles de salon, de cuisine, de jardin, etc. qu'ils soient en bois ferraille ou plastique.

Plus d'infos :

[www.chambery-metropole.fr](http://www.chambery-metropole.fr)

## Les temps forts .....

### 2<sup>ème</sup> journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie

Le mercredi 19 mars  
17 h 30 – monument aux morts, Clos Savoiron

### Vernissage exposition Echanges / et change

Le vendredi 21 mars  
18 h 30 – hall d'exposition de la Cité des arts

### 1<sup>er</sup> tour des élections municipales

Le dimanche 23 mars  
De 8 h à 19 h

## Concert midi deux

Le prochain concert Midi2 de la Cité des arts aura lieu le mercredi 19 mars de 12 h 30 à 13 h 30. Il est proposé par l'association France Japon, avec au programme, Mme Sachiko Hopwood, joueuse de koto, instrument traditionnel japonais.

Plus d'infos : [www.chambery.fr/citedesarts](http://www.chambery.fr/citedesarts)

## Exposition : Echanges / et change

Cette exposition est devenue un rendez-vous traditionnel et incontournable. Elle permet de retrouver les jeunes plasticiens issus des cours ados de l'Ecole municipale d'art et de découvrir la diversité des parcours qu'ils ont choisi de suivre dans différentes écoles supérieures d'art après leur formation à la Cité des arts.

Du 18 au 28 mars

Vernissage le vendredi 21 mars à 18 h 30, hall d'exposition de la Cité des arts

Plus d'infos : [www.chambery.fr/citedesarts](http://www.chambery.fr/citedesarts)

## Dernière semaine pour l'exposition Futur Antérieur

L'exposition Futur Antérieur s'achève le 15 mars à la Galerie Eurêka. Cette exposition d'archéologie unique plonge le public 2 000 ans dans le futur et pose une question cruciale : que restera-t-il de notre monde en 4013, et qu'en comprendront d'éventuels archéologues.

Plus d'infos : [www.chambery.fr/galerie.eureka](http://www.chambery.fr/galerie.eureka)

## Billetterie ouverte pour le concert de Didier Wampas & the bikini machine

La billetterie est ouverte pour le concert de musiques actuelles proposé par la Ville de Chambéry au Scarabée le 3 avril prochain. Au programme : Didier Wampas & the bikini machine pour un concert rock and roll. Les Os Drongos assureront la première partie avec leurs mélodies pop et punk.

Le jeudi 3 avril à 20 h 30

Concert debout – Tarif 15 € / Réduit 10 €

Préventes réseau France Billet : Fnac, Carrefour, Géant, Hyper U, Office du tourisme de Chambéry

Plus d'infos : [www.chambery.fr](http://www.chambery.fr) rubrique culture / Le Scarabée

## Rappel

### 25es semaines d'information sur la santé mentale

Les 25èmes semaines d'information sur la santé mentale ont lieu du 10 au 23 mars dans tout le département de la Savoie. A destination du public, l'objectif est d'informer et de faire réfléchir sur les questions de santé mentale souvent encore taboues. A cette occasion, la bibliothèque Georges Brassens organise un échange avec Mademoiselle Caroline autour de sa BD Chute libre, qui traite de la dépression. Lors d'une rencontre débat, elle dialoguera avec le psychiatre Charles Cungi le vendredi 21 mars à 18 h 30. Tout le mois de mars, une exposition d'œuvres réalisées par des personnes en fragilité psychique est également visible. A Chambéry, spectacle, concert et conférence débat sont également au programme.

Plus d'infos : [www.chambery.fr/bibliotheques](http://www.chambery.fr/bibliotheques)  
<http://semaine-sante-mentale.fr>  
<http://sismsavoie.wordpress.com>

## Grand prix cycliste féminin à Chambéry-le-Vieux

Dimanche 16 mars, pour la 12<sup>e</sup> année consécutive, le quartier de Chambéry – le – Vieux accueillera l'édition du grand prix cycliste féminin comptant pour la Coupe de France des clubs, organisé par Chambéry Cyclisme Organisation, avec le soutien de la Ville. Le matin de la course, une épreuve pass cycliste à 10 h animera le quartier. Le départ du grand prix féminin sera donné à 13 h 45 devant la mairie de Chambéry le Vieux pour huit tours du circuit de 10 km.

## Voter, mode d'emploi

- **Les élections municipales auront lieu le 23 mars et le 30 mars** en cas de deuxième tour. À Chambéry, les 35 bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 19 h. Les 45 conseillers municipaux seront élus au scrutin de liste.
- Principale nouveauté de cette élection : les 23 et 30 mars prochains, **les électeurs éliront simultanément les conseillers municipaux et les conseillers communautaires**. Ces derniers représenteront la commune au conseil communautaire de Chambéry métropole. Sur les bulletins de vote figureront deux listes séparées par un trait : chacune pour un type de conseiller. A Chambéry, 29 conseillers communautaires seront élus.
- **Pour voter, les électeurs doivent impérativement être inscrits sur la liste électorale de la commune**. La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire, mais pas la carte d'électeur, même si elle est fortement recommandée car elle permet de gagner du temps.
- Si vous ne pouvez pas être présent le jour du scrutin, il est nécessaire de **faire une procuration**. Il faut pour cela se rendre soit au palais de justice, soit au commissariat ou à la gendarmerie, muni d'une pièce d'identité et remplir un formulaire de procuration (également disponible via le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))
- Toutes les informations concernant ce scrutin, l'élection simultanée des conseillers municipaux et communautaires, les informations pratiques pour pouvoir voter, ainsi que le vote par procuration sont à retrouver sur [www.chambery.fr](http://www.chambery.fr) rubrique participer.

## Brèves

### Vigilance face aux chenilles processionnaires

Actuellement, vous pouvez apercevoir des processions de chenilles provenant de pins. Ces insectes ne doivent pas être touchés, surtout par les enfants et par les animaux domestiques.

Les pathologies occasionnées peuvent être importantes :

- le contact avec les soies urticantes de ces chenilles entraîne chez les enfants et les animaux des atteintes cutanées (éruption douloureuse, démangeaisons, etc, ...) et des muqueuses (particulièrement grave chez le chien).
- L'inhalation de poils urticants peut provoquer des complications respiratoires.
- Ces manifestations peuvent s'accompagner de réactions générales chez les individus allergiques aux piqûres d'insectes.

La prédation des aiguilles de pin par les chenilles (stades larvaires) associée à une contamination fongique peuvent également nuire à la vivacité de l'arbre

(d'où risque de chute pour les arbres de grande hauteur).

Dans le cadre de la surveillance du patrimoine forestier de la ville, le service des Espaces Verts surveille la colonisation des résineux par ces chenilles sur le domaine public.

La lutte contre les chenilles repose sur :

- Mesures préventives : piégeage et traitement des zones envahies par les papillons, traitement biologique pour les chenilles.
- Mesures curatives (contrôle dès le mois de novembre de la présence ou de l'absence de cocons dans les pins du domaine public, suppression mécanique des cocons).

Sur le domaine privé, c'est aux propriétaires de faire le nécessaire.

Attention, car la solution à adopter varie en fonction des saisons.

Ne tentez pas de détruire les chenilles notamment en les écrasant, car vous pourriez libérer les poils urticants !!

Soyez vigilants et prévenez les services de la Ville en cas d'observation de cocons.

Plus d'infos : service environnement et santé publique

04 79 68 58 50

[Schs-environnement@mairie-chambery.fr](mailto:Schs-environnement@mairie-chambery.fr)

ou le service des espaces verts de la Ville.

04 79 60 22 25

[e.verts@mairie-chambery.fr](mailto:e.verts@mairie-chambery.fr)